

**DELIBERATION**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne**

**Séance du 13 mars 2018**

**Délibération n°17-2018, relative au transfert de boni de la dissolution de la ComUE université de Champagne.**

**Vu le décret n°2017-1830 du 27 décembre 2017 portant dissolution de la communauté d'universités et d'établissements « Université de Champagne »**

**Vu l'arrêté du 27 décembre 2017 portant répartition des biens, droits et obligations de la communauté d'universités et établissements « Université de Champagne » entre l'université de Reims et l'université de technologie de Troyes**

Considérant que le quorum physique est constaté.

Le Conseil d'Administration approuve le transfert de boni de la dissolution de la ComUE université de Champagne d'un montant de 251 401,17€ vers le compte au trésor de l'agent comptable de l'URCA.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	36	Membres présents	21
Membres en exercice	36	Membres représentés	9
Majorité absolue	19		
Nombre de pouvoirs	9		

Décompte des suffrages

Votants	30	Pour	26	Contre	0	Abstentions	4
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée



Président

Guillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait : Néant

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 19-03-2018

Document mis en ligne le : 19-03-2018